

L'Agence souhaite soutenir des actions innovantes dans le champ de la vaccination

Contexte

La Stratégie Nationale de Santé 2018 – 2022 a fait de la lutte contre les maladies à prévention vaccinale une priorité de la politique de santé, en population générale comme en milieu professionnel. Le PRS reprend cette priorité en la déclinant notamment dans son axe 1 et son axe 2.

En Île-de-France, les données relatives aux couvertures vaccinales des différentes valences recommandées pendant l'enfance sont globalement favorables lorsqu'elles sont comparées à d'autres régions ou à la moyenne nationale, avec toutefois une tendance à la stagnation.

Peu d'informations sont disponibles pour les autres groupes d'âge, mais des données issues d'enquêtes nationales ou régionales ponctuelles (éventuellement récurrentes) laissent supposer une décroissance de la couverture vaccinale en population générale associée à l'âge, ainsi qu'au gradient social.

L'objet de cet appel à initiatives est d'élargir l'accès à la vaccination pour des populations pour lesquelles un défaut de couverture vaccinale est objectivable et qualifiable dans un territoire à circonscrire, par la mise en œuvre d'une coopération entre les acteurs du secteur associatif, des structures publiques et libérales sur un territoire donné auprès d'une population ciblée afin d'informer, promouvoir, orienter, accompagner et réaliser les actes vaccinaux.

Objectifs de cet appel à initiatives

Objectif général

Cet appel entend contribuer à améliorer le repérage des difficultés d'accès à la vaccination et développer des modalités d'information et d'accompagnement adaptées aux populations cibles que sont :

- Les familles en situation de fragilité sociale (dont les personnes illettrées et les personnes non francophones) du fait de leurs difficultés d'accès et de recours à la prévention
- Les personnes porteuses d'un handicap, peu touchées par les dispositifs de prévention de droit commun
- Les personnes atteintes de maladies chroniques ou infectieuses au long cours conduisant de fait à des retards ou des défauts de vaccination alors même qu'elles sont exposées à un risque accru de complications liées aux maladies à prévention vaccinale

Référence

La note d'information n° [DGS/SP/2016/282 du 19 septembre 2016](#) donne aux ARS « la possibilité de conventionner, d'habiliter largement des structures participant à la politique vaccinale par une offre de vaccination gratuite et de favoriser des partenariats ». En effet, la note relève que plusieurs structures publiques ou associatives contribuent de fait ou pourraient contribuer à la mise en œuvre de la politique vaccinale.

Objectifs spécifiques

L'appel à initiatives soutiendra des actions visant à :

1. Objectiver les connaissances, les représentations, le statut vaccinal, et l'adhésion à la vaccination
2. Adapter la communication sur les vaccins et la vaccination en direction des populations visées
3. Informer, accompagner les personnes vers l'adhésion à la vaccination
4. Proposer de nouvelles opportunités de se faire vacciner : développer des actions innovantes permettant d'atteindre les personnes éloignées des services de santé, à l'exclusion d'actions ponctuelles

Modalités

En plaçant cet appel à initiatives dans le cadre de la note d'information citée en référence, l'ARS souhaite élargir l'offre de vaccination publique et gratuite en favorisant les partenariats entre les structures déjà habilitées et les porteurs publics ou associatifs désireux de contribuer à la mise en œuvre de la politique vaccinale. Plusieurs structures sont déjà pressenties, la liste ci-dessous n'étant toutefois pas exhaustive :

- Structures associatives ayant déjà un ancrage auprès des populations ciblées
- Réseaux de santé
- Permanences d'accès aux soins de santé (PASS)
- Services de Santé universitaires (SSU)
- Centres d'examen de santé de l'assurance maladie (CES)
- Centres de lutte antituberculeuse
- Centres gratuits d'information, dépistage et diagnostic du VIH, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD, uniquement pour les vaccins qui ne relèvent pas de leurs missions)
- Toute autre structure ayant des missions ou une activité dans le champ de la promotion de la santé

Caractéristiques des projets

L'Agence souhaite favoriser les projets dont le contenu :

- Porte sur toutes les valences vaccinales inscrites au calendrier vaccinal. Les projets comportant des actions relatives à plusieurs valences vaccinales seront privilégiés. Il est possible de proposer des actions mettant en lumière une valence spécifique lorsqu'un risque particulier pour la population cible choisie le justifie, sans toutefois exclure les autres vaccinations.
- Comporte un volet opérationnel : les porteurs qui souhaitent proposer des projets ayant une composante de production d'outils doivent veiller à y associer une expérimentation qui permette d'éprouver leur capacité à atteindre les populations et à améliorer leur adhésion à la vaccination.
- Vise à coupler les actions en matière de vaccination à des actions plus globales sur d'autres champs de la promotion de la santé : nutrition, santé sexuelle, accompagnement à la parentalité, *empowerment* collectif.

Territoires éligibles

L'Agence souhaite concentrer cet appel à initiatives sur les territoires dont elle a la gestion directe du dispositif public de vaccinations gratuites : Seine-et-Marne, Yvelines, Hauts-de-Seine et Val de Marne sont ainsi éligibles.

Dans ces territoires, les projets doivent se concentrer sur les zones où l'offre de vaccination gratuite est déficitaire, avec une particulière attention aux zones à faible IDH-2.

L'ancrage territorial des projets et la concertation préalable doit être de mise : les projets comportant des partenariats multiples et ceux mobilisant les dynamiques des CLS seront favorisés.

Contenu des réponses

Les réponses doivent :

- Fournir un état des lieux permettant d'objectiver et qualifier l'intérêt à agir auprès de la population cible du projet, à partir des données existantes.
- Etre élaborées, selon une approche concertée et mettre en œuvre un dispositif articulé entre les différents acteurs
- Développer des approches novatrices en termes d'organisation et de coopération d'acteurs.

Ce qui est finançable

- Les surcoûts de dépenses en vaccin et consommables
- Les moyens humains mobilisés pour la mise en œuvre des actions
- L'élaboration et la production d'outils de communication (attention : doivent être couplés à des actions où ces outils seront testés, cf. ci-dessus), si non disponibles par ailleurs
- L'élaboration d'études qui répondent aux besoins de connaissance sur les modalités d'intervention auprès des populations

Exemples d'actions (liste non exhaustive)

- Coopération entre les structures du dispositif public de prévention pour la mise à jour du calendrier vaccinal (CLAT, CeGIDD, PASS et les centres de vaccination [CVAC])
- Conventions entre SSU et CVAC pour faciliter l'accès à la vaccination pour les jeunes inscrits à l'enseignement supérieur
- Projets de recherche-action visant à définir des modalités d'intervention efficace pour améliorer l'adhésion voire la demande de vaccination pour le public cible
- Actions d'information/sensibilisation et d'*empowerment* sur la vaccination
- Formation de relais communautaires des messages de prévention (leaders, pairs), à coupler avec d'autres thématiques